

Désignation de l'entreprise : SAS AMK						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ		FK		FL		
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 814	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 814
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(6 814)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 814)	

Désignation de l'entreprise SAS AMK				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 814		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(6 814)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SAS AMK		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 3				
Adresse de l'entreprise : 3 ALLEE DES ERABLES		Durée de l'exercice précédent * 				
Numéro SIRET * 9 2 0 8 7 4 0 2 1 0 0 0 1 6		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122022				
		N-1				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	725	
TO TAL (II)		BJ	725	BK	725	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 323	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TO TAL (III)	CJ	CK	3 323		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	4 048	IA	4 048	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	725	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise SAS AMK		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2.000.....)	DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(6 814)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TO TAL (I)	DL	(4 814)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TO TAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TO TAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 320
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 542
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TO TAL (IV)	EC	8 862
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	4 048
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 862
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMK

Société par actions simplifiées au capital de 2 000 euros
Siège Social : 3 allée des Erables – 94000 CRETEIL
RCS CRETEIL 920 874 021

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 juin,

A 09 H 00,

La SAS HOLDING LSK, sis 133 quai de la Pie 94100 SAINT MAUR DES FOSSES immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 912 940 301, et représentée par son Président, Monsieur Sally CHAPUT, associée unique de la société par actions simplifiées unipersonnelle AMK au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société AMK, Monsieur Sally CHAPUT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à **6 814 euros** de la manière suivante :

Perte de l'exercice	6 814 euros
---------------------	-------------

Au compte « report à nouveau »	6 814 euros
--------------------------------	-------------

Compte tenu de cette affectation, le compte « report à nouveau débiteur » s'élève désormais à 6 814 euros.

L'Associée unique constate de ce fait, que les capitaux propres de la société s'élèvent à - 4 814 euros.

L'associée unique constate que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la société deviennent inférieur à la moitié du capital social. En conséquence, l'associé devra, dans les quatre mois à compter de ce jour décider s'il y a lieu à dissolution de la société.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique constate qu'aucune convention de cet ordre n'a été conclue durant cet exercice.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique ratifie l'absence de rémunération de la Présidence.

La Présidence a droit, en outre, au remboursement sur justificatif de ses éventuels frais de déplacements et de représentation.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SAS HOLDING LSK
Représentée par son Président
Monsieur Sally CHAPUT